

**PLUS PRÈS,
PLUS SOLIDAIRE**



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



RECEVOIR



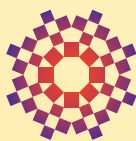
ÉCOUTER



CONSEILLER



ORIENTER



LA COURONNE
CHARENTE

AGIR ENSEMBLE POUR UNE COMMUNE SOLIDAIRE

Dans une période où les besoins sociaux évoluent et se diversifient, il est essentiel que chacun·e puisse trouver une écoute, un accompagnement et un soutien au plus près de chez soi. C'est tout le sens de l'action menée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Couronne, dont ce guide vous présente les missions, les dispositifs et les services proposés.

Notre collectivité a fait de la solidarité une priorité. À travers une politique sociale engagée, nous multiplions les initiatives pour répondre au plus juste aux attentes des habitant·es. La création récente du Programme de Réussite Éducative en est une illustration forte. Ce dispositif vise à soutenir les enfants, les jeunes et leurs familles rencontrant des difficultés, en mobilisant des solutions personnalisées pour favoriser leur épanouissement et leur réussite. Il vient renforcer notre engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion.

Le CCAS est au cœur de l'action sociale de notre commune.

Il agit chaque jour en faveur des personnes les plus fragiles : les aîné·es, les familles, les personnes en situation de précarité ou de handicap, les jeunes. Son rôle est d'offrir écoute, soutien et solutions concrètes, dans un esprit de solidarité, de proximité et de respect de la dignité de chacun·e.

Ce guide est conçu comme un outil pratique, clair et accessible, pour vous orienter et vous informer. Nous espérons qu'il vous aidera à mieux connaître les ressources disponibles afin de faire valoir vos droits.

Soyez assuré·es de notre engagement constant à vos côtés.

Marie-Christine BILLAUD

**Maire adjointe en charge de la solidarité et de l'accès à la santé
Vice-présidente du CCAS**

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COURONNE



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EST À VOTRE SERVICE

Le CCAS agit pour améliorer la vie de tous les habitant·es de la commune de La Couronne, en particulier celles et ceux qui rencontrent des difficultés. Présidé par le Maire, il est géré par un Conseil d'Administration composé d'élu·es municipaux·ales et de membres d'associations qui représentent les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, ou engagées dans l'action sociale et l'insertion.



DEUX PÔLES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Le pôle Aide et accompagnement à domicile

Ce service s'adresse principalement aux personnes âgées. Il a pour mission de vous aider à rester chez vous dans les meilleures conditions possibles, de rompre l'isolement et de maintenir un lien social.



Le pôle Développement social

Ce pôle vous accompagne si vous traversez une période difficile (précarité, isolement, chômage, handicap, etc.). Il propose des solutions concrètes et un accompagnement personnalisé pour vous soutenir au quotidien.



À QUI S'ADRESSE LE CCAS ?

- Aux **personnes, familles, jeunes en situation de précarité ou de difficulté.**
- Aux **personnes handicapées** quel que soit leur âge.
- Aux personnes âgées de **60 ans et plus.**

INFORMATIONS PRATIQUES



ACCUEIL DU PUBLIC

Centre Communal d'Action Sociale
1 Place de l'Hôtel de Ville
16400 LA COURONNE

Les bureaux sont ouverts au public

- Lundi 8h30 - 12h / 14h30 - 17h30
- Mardi 8h30 - 12h / Fermé
- Mercredi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- Jeudi 8h30 - 12h / 14h30 - 17h30
- Vendredi 8h30 - 12h / 14h30 - 17h30

Tél. : 05 45 67 28 11

OÙ ADRESSER VOS COURRIERS ?

Centre Communal d'Action Sociale
1 Place de l'Hôtel de Ville
16400 LA COURONNE

Email : social@lacouronne.fr

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- **Email :** pre@lacouronne.fr
- **Tél. :** 06 32 25 44 05

LOISIRS



PASS'LOISIRS

Un coup de pouce pour pratiquer une activité sportive ou culturelle

Le CCAS peut vous aider financièrement à vous inscrire, vous et/ou vos enfants, à une activité sportive ou culturelle. L'objectif ? Favoriser la santé, le bien-être, la confiance en soi, et renforcer le lien social.

À savoir

- L'aide concerne **une activité par personne et par an**, dans la limite d'un barème établi.
- **Toutes les activités** de loisirs, sportives ou culturelles, sont concernées.

MÉDIATHÈQUE

Des livres livrés chez vous

Vous aimez lire, mais il vous est difficile de vous déplacer ? La Médiathèque de La Couronne propose un **service gratuit de livraison à domicile** pour les personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité.

Ce service vous permet de profiter, depuis chez vous, d'un large choix de documents.

Vous souhaitez en bénéficier ou en savoir plus ?

Contactez la Médiathèque au **05 45 67 29 67**.

PASS' CHARENTE NATATION

Apprentissage de la natation : un dispositif pour les enfants de 6 à 16 ans

Le Département de la Charente propose un **dispositif d'apprentissage de la natation gratuit** pour les enfants de **6 à 16 ans** dont la famille bénéficie des **minimas sociaux**.

À savoir

- Pour bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de **prendre rendez-vous avec le travailleur social de la Maison des Solidarités**.
- Si vous êtes éligible, vous recevrez à domicile un **carnet de 10 séances gratuites** d'apprentissage de la natation.
- Vous recevrez également la **liste des piscines partenaires** où vous pourrez bénéficier de ces séances.
- Des séances sont proposées à la **piscine municipale de La Couronne**.

À TABLE ENSEMBLE

Un rendez-vous mensuel chaleureux autour d'un bon repas

Depuis 2016, le CCAS organise chaque mois un **repas convivial** pour les **personnes âgées et/ou isolées**. Ce moment de partage se déroule le **deuxième mercredi de chaque mois au restaurant communal**.

À savoir

- **Inscription** : il est nécessaire de s'inscrire auprès du CCAS. Une fois inscrit·e, votre participation est **enregistrée pour l'année**.
- Si besoin, **un transport gratuit** peut être mis à votre disposition pour vous rendre au repas.
- Le repas comprend l'apéritif, l'entrée, le plat, le fromage, le dessert et le café.

MOBILITÉ



SOLIDARITÉ TRANSPORT - MÖBIUS

L'abonnement Solidarité Transport de GrandAngoulême, un soutien pour les foyers à faibles revenus et les personnes en situation de handicap

À savoir

- Une **réduction de 50% ou de 75%** peut être appliquée sur chaque abonnement, selon votre situation.
- Si vous n'avez jamais eu de carte de bus, sa création coûte **8,80 €**, mais vous bénéficierez d'**un mois gratuit**.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans qui ne sont pas imposables, ainsi que les enfants de moins de 6 ans, peuvent bénéficier de la gratuité des transports en commun.
- Le dossier est traité par un·e agent·e du CCAS.

TARIF SOLIDAIRE SNCF

Voyagez à prix réduit

Le tarif solidaire SNCF permet de bénéficier d'une **réduction de 80%** sur vos billets de train pendant un an. Ce dispositif est particulièrement accessible aux habitant·es de La Couronne, avec une halte TER bien desservie pour faciliter vos déplacements.

Conditions d'éligibilité

- Ce tarif est destiné aux personnes dont les ressources mensuelles sont **inférieures à 870 €** (calculées selon le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales).

Comment faire votre demande ?

- Le formulaire pour la demande de carte est disponible sur le site **transports.nouvelle-aquitaine.fr** ou peut être récupéré en Mairie.
- La création de **la carte est gratuite**.

Avec la halte TER de La Couronne facilement accessible, ce tarif solidaire rend vos déplacements en train plus simples et moins coûteux.

LE PASS'TRANSPORT AUTONOMIE

Pour faciliter vos déplacements

Le Pass'Transport Autonomie est un dispositif mis en place par le **Département de la Charente** pour faciliter la mobilité des séniors. Ce dispositif soutient les personnes de **65 ans et plus** qui résident sur tout le territoire charentais et qui ont choisi de rester à leur domicile, en préservant leur autonomie.

À savoir

- Le Pass'Transport Autonomie vous permet de bénéficier d'un chéquier d'une valeur de **60 € par an**, pour faciliter vos déplacements.
- Il est valable auprès de **tous les partenaires conventionnés**, sur l'ensemble du **territoire de la Charente**.
- Ce chéquier peut être utilisé pour accéder à des **services de transport à la demande** et aux **taxis** à moindre coût.
- En cas de besoin, **un deuxième chéquier** peut être accordé pour vous rendre à un **accueil de jour**, sous réserve de validation de votre dossier.

Conditions

- Le chéquier est attribué **une fois par an et par personne**, sur simple demande.



**Le CCAS est à votre écoute
pour vous aider à constituer le dossier.**

SOUTIEN OCCASIONNEL



LES AIDES D'URGENCE

À vos côtés en cas de situation exceptionnelle

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez bénéficier d'un soutien ponctuel du CCAS, sous forme de **bon alimentaire** ou de **bon carburant**.

Ces aides s'adressent à **tous les habitant-es de la commune** en situation de précarité.

Pour en faire la demande, un **rendez-vous au CCAS** est nécessaire. Ce moment d'échange permet d'étudier votre situation de manière confidentielle.

Attention : cette aide est exceptionnelle. Elle ne remplace pas les dispositifs réguliers d'aides et ne peut être accordée qu'en complément, selon les besoins et les situations.

LES AIDES FINANCIÈRES

Un soutien financier ponctuel pour faire face à l'essentiel

En cas de situation difficile, le CCAS peut vous apporter une **aide financière ponctuelle** pour vous aider à couvrir certaines **dépenses de première nécessité** :

- Factures d'énergie ou d'eau,
- Frais de restauration scolaire ou d'accueil périscolaire,
- Réparations indispensables sur votre véhicule,
- Autres besoins urgents du quotidien.

Avant toute décision, les **aides de droit commun** (CAF, aides sociales, etc.) doivent être sollicitées.

Chaque demande est ensuite examinée de **manière anonyme** par le Conseil d'Administration du CCAS. Ce dernier décide si l'aide est accordée, son **montant et sa forme** (don ou prêt), selon les **ressources disponibles**.

DOMICILIATION

Besoin d'une adresse pour faire valoir vos droits ?

Le CCAS peut vous proposer une **domiciliation**, si vous ne disposez pas d'une adresse stable ou permanente. Cette démarche vous permet de :

- Recevoir votre **courrier**,
- Accéder à vos **droits et prestations sociales**,
- Accomplir certaines **démarches administratives**.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de prendre un rendez-vous au CCAS. Il permettra de vérifier votre lien avec la commune (résidentiel, familial, professionnel, parental ou social) et de constituer votre demande.

SOLIGUIDE

Trouvez facilement les services solidaires près de chez vous

Soliguide est une plateforme numérique **gratuite** qui vous permet de trouver rapidement **des services utiles si vous êtes en difficulté**.

Vous y trouverez des informations sur des aides dans différents domaines :

- **Alimentation**,
- **Soutien administratif et social**,
- **Santé**,
- **Formation et emploi**,
- **Hébergement, et bien plus encore**.

Accessible en ligne à tout moment, Soliguide vous oriente vers les ressources proches de chez vous.

Contact

- www.soliguide.fr
- charente@solinum.org
- SMS ou Whatsapp : (+33) 07 57 91 67 11
- En téléchargeant l'application Soliguide



NUMÉROS UTILES

- **Maison des Solidarités de La Couronne**
05 16 09 51 17
- **Mission locale du Grand Angoumois**
05 45 90 15 30
mlangouleme@mlangouleme.org

DROIT / JUSTICE

- **Espace France Services La Couronne**
05 45 25 70 55
la-couronne@france-services.gouv.fr
- **France Victimes**
05 45 37 11 11
francevictimes16@gmail.com
- **Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles**
05 45 92 34 02
cidff.charente@cidff16.org
- **Maison de la justice et du droit**
Rue René Pajot, La Grande Garenne
05 45 24 68 01

VIOLENCES CONJUGALES

- **Victime de violences conjugales**
N° départemental gratuit
08 00 16 79 74
- **Accueil de jour pour les victimes**
05 45 38 51 33
- **CHRS Parenthèse**
05 45 38 86 99

SANTÉ

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Couronne**
05 45 65 99 00
- **Centre départemental de santé sexuelle**
05 16 09 76 95
- **Planning familial de la Charente**
07 68 29 36 95
- **Centre hospitalier d'Angoulême**
05 45 24 40 40
Unité médico-judiciaire en proximité : 05 45 24 64 00
- **Centre hospitalier Camille Claudel**
Unité d'accueil d'orientation et centre de crise UAOCC, 24h/24h :
05 45 67 58 00

AUTONOMIE ET PERSONNES ÂGÉES

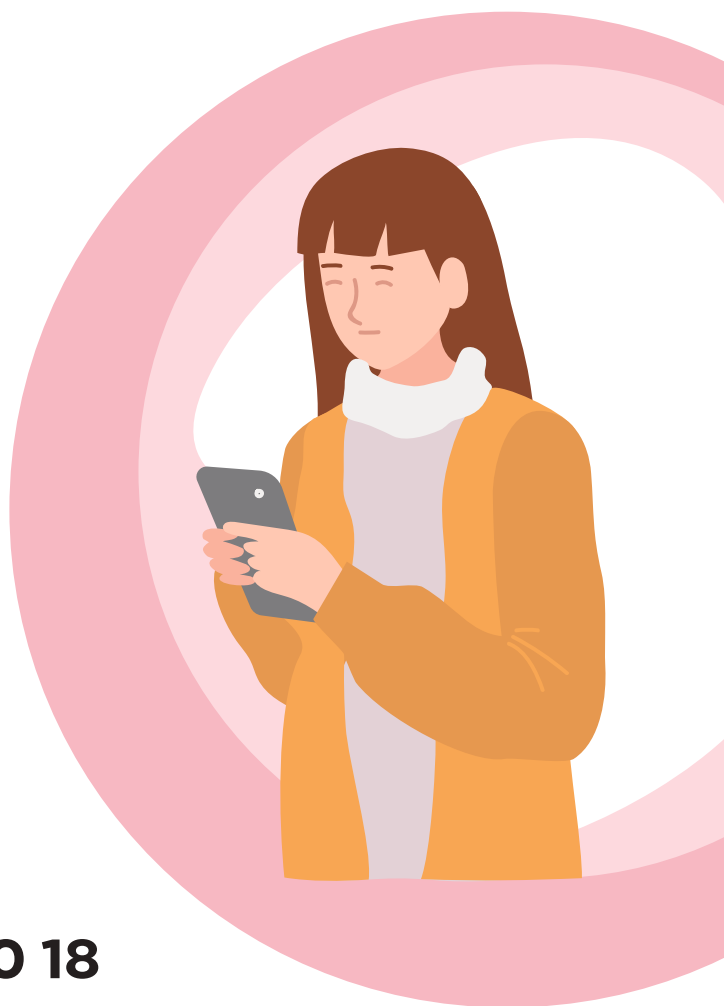
- **Cellule signalements et lutte contre la maltraitance des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap**
05 16 09 50 90
- **Dispositif d'appui PTA Charente**
Maladie chronique et perte d'autonomie
0809 109 109

HABITAT, ÉNERGIE, VIVRE ENSEMBLE

- **Oméga - Médiation sociale**
05 45 38 69 83
- **GIP - Charente Solidarités**
05 45 24 46 46
- **ADIL 16**
Informations, conseils gratuits, dans les domaines juridique, financier et fiscal, pour tout ce qui concerne le logement :
05 45 93 94 95

NUMÉROS NATIONAUX

- Hébergement d'urgence **115**
- Enfants en danger **119**
- Prévention du suicide **31 14**
- Arrêtons les violences **39 19**
- France Victimes **16 006**
- Net écoute
Cyberharcèlement des jeunes **30 18**
- Info escroqueries **0805 805 817**



ATELIER GYM DOUCE & MÉMOIRE

Bougez et stimulez votre esprit

En partenariat avec l'UNA, cet atelier s'adresse aux séniors de **60 ans et plus**, résidant à La Couronne.

Tous les mercredis, participez à une activité conviviale qui allie :

- 1 heure d'exercices de **mémoire**,
- 1 heure de **gym douce**.

Ces séances permettent de **préserver votre bien-être physique et mental**, dans une ambiance chaleureuse et adaptée à votre rythme.

Renseignements et inscriptions auprès du CCAS.

DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) - CHARENTE

Un soutien pour mieux s'orienter dans les parcours de santé complexes

Le DAC de la Charente est un service **gratuit** qui accompagne les personnes ayant un **parcours de santé complexe**, quel que soit leur âge ou leur pathologie.

Il permet de :

- Faciliter l'accès aux **ressources médicales** et **sociales** dans le département,
- **Coordonner les intervenant-es** du secteur médical, social et médico-social,
- Favoriser le **maintien à domicile** en toute sécurité.

Le DAC est à la disposition de l'ensemble de la population.

Contact :

- 0809 109 109
- www.dac-16.fr



AUTONOMIE



SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Des repas équilibrés 7 jours sur 7

Le service de portage de repas est destiné aux personnes âgées de **60 ans et plus**, aux personnes **porteuses de handicap**, à celles qui viennent de sortir d'hospitalisation. Ce service est assuré par le **restaurant scolaire** de La Couronne, qui propose des repas en en liaison froide livrés directement à domicile, **7 jours sur 7**.

Le portage de repas à domicile permet de garantir des **repas équilibrés** et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le menu comprend 5 composants.

Notez que ce service ne propose pas de repas adaptés aux régimes particuliers (sans sucre, sans sel, ou à texture modifiée).

Inscription

Pour bénéficier de ce service, vous devez prendre contact avec le CCAS pour constituer votre dossier et établir la convention de portage de repas. La **tarification** varie en fonction des **revenus fiscaux de référence et du nombre de repas choisis**.

SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE

Pour votre sécurité à domicile

Le service de téléassistance permet aux **personnes âgées et/ou handicapées** de bénéficier d'un **système de sécurité à domicile**, en les reliant **24h/24 à une centrale d'écoute**. Ce service est particulièrement utile en cas de chute ou d'urgence.

À savoir :

- Il est nécessaire de **désigner deux aidant-es** (famille, amis, voisins) pour bénéficier de ce service.
- La tarification est calculée en fonction des **revenus fiscaux de référence** et des **options choisies**.
- Pour bénéficier de ce service, vous devez prendre contact avec le service pour constituer votre dossier.

L'AIDE SOCIALE LÉGALE

Un accompagnement au quotidien

L'aide sociale légale s'adresse aux personnes **fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap** et qui ne peuvent pas assumer totalement les dépenses liées à leurs besoins. Les conditions d'accès sont définies par la loi.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes âgées de **plus de 60 ans**,
- Les personnes en **situation de handicap**.

Quels types de frais peuvent être pris en charge ?

- **L'hébergement en établissement ou en famille d'accueil**,
- Les prestations **d'aide-ménagère**,
- **L'allocation repas**.

Cette aide **n'est pas cumulable avec l'APA** (Allocation personnalisée d'autonomie).

Le CCAS de La Couronne vous accompagne dans la **constitution du dossier** d'admission à l'aide sociale, vous guide tout au long de la démarche. Il le transmet au Département de la Charente pour instruction et décision.

NAVET'BUS

Des déplacements gratuits pour rester autonome

La Navet'bus est un **service de transport gratuit** proposé par la commune de **La Couronne**, spécialement destiné aux **personnes âgées et/ou isolées**. Il permet de se déplacer facilement pour les activités du quotidien et maintenir un lien social.

Où et quand la Navet'bus vous emmène ?

- Au **cimetière** : un mercredi par mois à partir de 14h,
- Au **marché** de La Couronne : un samedi sur deux à partir de 9h45,
- À **Super U** : tous les mardis matin à partir de 9h30,
- Au **club du 3^e âge** : tous les mardis de 13h à 17h30,
- Au repas "**À table ensemble**" : le 2^e mercredi du mois au restaurant scolaire.

Gratuit et sans condition de ressources.

- **Inscription obligatoire auprès du CCAS.**

INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Restons vigilant-es ensemble

Le CCAS tient un **registre confidentiel des personnes isolées ou fragiles** (âgées, en situation de handicap, etc.) afin de pouvoir **les contacter** rapidement **en cas d'urgence** : canicule, grand froid, crise sanitaire...

Pourquoi s'inscrire ?

Pour que la commune puisse **prendre de vos nouvelles**, vous informer ou intervenir en cas de besoin lors de situations exceptionnelles.

L'inscription est **volontaire, gratuite** et **facultative**.

Les données sont **strictement confidentielles**.

Pour vous inscrire ou inscrire un proche (avec son accord), **contactez le CCAS**.

PLAN CANICULE & PLAN GRAND FROID

Prévention et lieux à votre disposition

La commune veille à votre santé en toutes saisons.

Deux dispositifs sont mis en place pour vous protéger lors des périodes climatiques extrêmes :

Plan Canicule : prévention en cas de fortes chaleurs

En période de canicule, des mesures sont prises pour limiter les risques liés à la chaleur, notamment chez les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées ou fragiles).

Des espaces climatisés sont à votre disposition pour vous rafraîchir :

- La Salle des Fêtes,
- La Médiathèque municipale.

N'hésitez pas à en profiter pour vous protéger des fortes températures.

Plan Grand Froid : protection en cas de températures très basses

En période de grand froid, la commune se mobilise également pour prévenir les risques liés aux basses températures, en particulier pour les personnes les plus exposées.

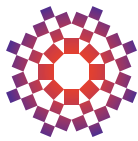
Besoin d'aide ou d'informations ?

Pour toute question ou pour vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables, **contactez le CCAS**.

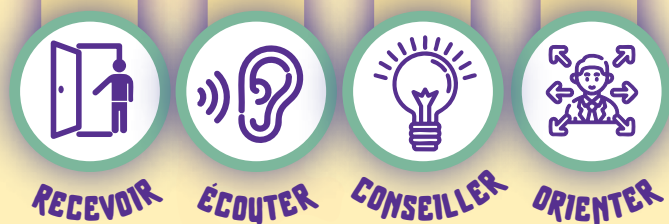
**PLUS PRÈS,
PLUS SOLIDAIRE**



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



LA COURONNE
CHARENTE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
16400 LA COURONNE
WWW.LACOURONNE.FR

